

# PRÉVOIR INDÉPENDANTS

## CONDITIONS D'ADHÉSION

- > Etre âgé de moins de 60 ans\* lors de la demande d'adhésion.
- > Etre en activité de manière normale et effective.
- > Fournir un questionnaire de santé dûment rempli et signé.
- > Fournir la déclaration des revenus du précédent exercice.

## DATE D'EFFET DES GARANTIES

- > La garantie prend effet après le paiement de la 1<sup>ère</sup> cotisation et au plus tôt le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant l'acceptation de la souscription par la Mutuelle de France Prévoyance.
- > Stage : 3 mois à compter de la date d'effet, sauf en cas d'accident.

## PRESTATIONS

- > Payables jusqu'à l'âge de 65 ans maximum.
- > En cas d'hospitalisation supérieure à 4 jours, intervenant entre le 1<sup>er</sup> et le 16<sup>ème</sup> jour, l'indemnisation débutera au 1<sup>er</sup> jour d'hospitalisation.

## COTISATIONS

- > Fixées annuellement et en fonction de votre âge.
- > Payables au mois, au trimestre, au semestre, à l'année, par prélèvement automatique uniquement.

\* L'âge de l'adhérent se détermine par différence de millésime entre l'année d'effet de son contrat et son année de naissance.

SI VOUS DÉSIREZ OBTENIR  
DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES,  
DES PRÉCISIONS.

*N'HÉSITÉZ PAS À CONTACTER NOS CONSEILLERS.*

*Ils sont à votre disposition pour répondre à toutes vos demandes.*

VOTRE MUTUELLE :

EN PARTENARIAT AVEC LA  
MUTUELLE DE FRANCE PREVOYANCE  
Site d'Activités Les Paluds II - Pôle Performance Bât C1  
447, Av. de Jouques - BP 1401 - 13785 AUBAGNE  
[www.france-prevoyance.fr](http://www.france-prevoyance.fr)

Document non contractuel / Ce contrat est garanti par la Mutuelle de France Prévoyance, organisme régi par le Code de la Mutualité et soumis aux dispositions du livre II sous le N° R.N.M 383 143 617 / Année 2010

inapolegraphique.com / Crédit photo : FOTOLIA



# PRÉVOIR INDÉPENDANTS

*A votre service*





# PRÉVOIR INDÉPENDANTS

**CETTE GARANTIE S'ADRESSE  
AUX INDÉPENDANTS** qui veulent  
bénéficier d'un maintien de revenus en cas  
d'interruption d'activité pour raison médicale.



> **LORS D'UN ARRÊT DE TRAVAIL**, vous percevrez des indemnités journalières qui vous permettront de pallier la baisse des revenus occasionnée.

> **VOUS AVEZ MOINS DE 60 ANS\*, VOUS POUVEZ  
ADHÉRER**

à cette garantie très souple : vous avez la possibilité de modifier le contrat en fonction de votre situation et de choisir l'un des 3 niveaux d'option possibles : couverture pendant 1 année, 3 années ou au delà avec la rente en cas d'invalidité.

> **LES COTISATIONS** se calculent simplement en fonction de votre âge, des périodes à indemniser et du montant des revenus à maintenir ; par la suite celles-ci évoluent en fonction de votre âge.

> **L'INDEMNITÉ** se calcule sur le revenu brut. La période de référence prise en compte pour le calcul de l'Indemnité Journalière sera les 12 derniers mois précédent l'arrêt du travail.

\* L'âge de l'adhérent se détermine par différence de millésime entre l'année d'effet de son contrat et son année de naissance.



**IL EST IMPORTANT**  
de maintenir vos revenus  
en cas d'arrêt de travail  
puisque votre régime de base  
n'en maintient qu'une partie.

## GARANTIES MAINTIEN DE REVENU

**COTISATIONS ANNUELLES TTC\***  
Cotisations annuelles pour une indemnité de 2 € par jour  
(180 € par jour maximum)

### ARTISANS

Age à l'adhésion	I.J. du 16 <sup>ème</sup> au 365 <sup>ème</sup> jour	I.J. du 16 <sup>ème</sup> au 1095 <sup>ème</sup> jour	I.J. du 16 <sup>ème</sup> au 1095 <sup>ème</sup> jour + rente Invalidité
Jusqu'à 34 ans	21,71 €	31,00 €	38,46 €
De 35 à 44 ans	26,81 €	38,46 €	45,78 €
De 45 à 54 ans	34,53 €	49,44 €	59,38 €
De 55 à 59 ans	45,26 €	70,24 €	80,05 €

### COMMERÇANTS

Age à l'adhésion	I.J. du 16 <sup>ème</sup> au 365 <sup>ème</sup> jour	I.J. du 16 <sup>ème</sup> au 1095 <sup>ème</sup> jour	I.J. du 16 <sup>ème</sup> au 1095 <sup>ème</sup> jour + rente Invalidité
Jusqu'à 34 ans	13,34 €	19,23 €	26,55 €
De 35 à 44 ans	16,74 €	23,94 €	31,26 €
De 45 à 54 ans	21,71 €	30,74 €	40,68 €
De 55 à 59 ans	39,63 €	56,64 €	63,96 €

### PROFESSIONS LIBÉRALES

Age à l'adhésion	I.J. du 16 <sup>ème</sup> au 365 <sup>ème</sup> jour	I.J. du 16 <sup>ème</sup> au 1095 <sup>ème</sup> jour	I.J. du 16 <sup>ème</sup> au 1095 <sup>ème</sup> jour + rente Invalidité
Jusqu'à 34 ans	10,33 €	14,78 €	22,11 €
De 35 à 44 ans	13,34 €	19,23 €	26,55 €
De 45 à 54 ans	16,74 €	23,67 €	33,48 €
De 55 à 59 ans	24,20 €	34,53 €	41,86 €

\* Inclus 9% de taxe sur les conventions d'assurances.

# DEMANDE D'ADHÉSION PRÉVOIR INDÉPENDANTS

Coupon à retourner à l'adresse indiquée au dos.

### Mes coordonnées :

Mme  Mlle  M.

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : .....

Profession : .....

Catégorie professionnelle : .....

Artisan  Commerçant  Profession libérale

Adresse : .....

Adresse professionnelle : .....

Tél. fixe : .....

Tél. portable : .....

Tél. professionnel : .....

Adresse e-mail : .....

Voulez-vous un rendez-vous avec un Conseiller Mutualiste ?

Oui  Non

A quel moment peut-on vous appeler ?

Jour : ..... Heure : .....

Date : ..... Signature :

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant.